



N° de résolution  
ou annotation

**Province de Québec  
Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts  
Comté de Maskinongé**

Une séance ordinaire des membres du Conseil Municipal a eu lieu  
lundi **le 10 mars 2025 à 19h30.**

À laquelle étaient présents :

- Madame Nancy Johnson
- Madame Lorraine L. Lambert
- Monsieur Pierre Picotte
- Monsieur Alexis Charbonneau

À laquelle était absente madame Mélanie Lacoursière.

Madame Maryse Allard, greffière-trésorière était présente.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Michel Bourassa, maire.

**Rés.53-03-2025**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame Nancy Johnson appuyée par madame Lorraine L. Lambert et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté avec la mention que l'item « Varia » demeure ouvert.

**Rés.54-03-2025**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ANTÉRIEURES**

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025 a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

Il est proposé par monsieur Pierre Picotte  
Appuyé par monsieur Alexis Charbonneau  
Et unanimement résolu :

- que le conseil approuve les procès-verbaux des séances précédentes.

**PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER**

<b>DÉBOURSÉS DU MOIS DE FÉVRIER 2025</b>		
CHÈQUES	23 912 à 23 938	319 767.50\$
DÉPÔTS DIRECTS		
SALAIRES	6 à 9	141 253.45\$
<b>LISTE DES COMPTES À PAYER</b>		
CHÈQUES	23 939 à 23 953	11 610.94\$
DÉPÔTS DIRECTS	501791 à 501844	127 938.18\$

**CERTIFICATION DES DISPONIBILITÉS DE FONDS**

Je soussignée, greffière-trésorière, certifie par la présente, que des fonds sont disponibles pour les dépenses ci-dessus mentionnées.

\_\_\_\_\_  
**Maryse Allard, greffière-trésorière**



N° de résolution  
ou annotation

**Rés.55-03-2025**

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par madame Lorraine L. Lambert  
Appuyée par madame Nancy Johnson  
Et unanimement résolu :

- d'approuver les dépenses ci-dessus.

**CORRESPONDANCE**

❖ ***Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs***

14-02-2025

Annnonce de l'obtention d'une subvention de 8 053.51\$ dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.

❖ ***Association pour la protection du lac Lambert***

15-02-2025

Remerciement pour l'appui aux projets du lac Lambert.

**Rés.56-03-2025**

**PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE-PROGRAMME 4500 BORNES 2025**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts désire améliorer l'offre de recharge de véhicules électriques sur son territoire;

CONSIDÉRANT le Programme 4500 bornes offert par Hydro-Québec;

Il est proposé par madame Lorraine L. Lambert  
Appuyé par monsieur Pierre Picotte  
Et unanimement résolu :

- d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme 4500 bornes d'Hydro-Québec;
- d'autoriser la greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts, tous les documents relatifs à cette demande.

**Rés.57-03-2025**

**AUTORISATION POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'UNE BORNE DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts a reçu une demande pour l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques à proximité de la caserne incendie;

Il est proposé par monsieur Alexis Charbonneau  
Appuyé par monsieur Pierre Picotte  
Et unanimement résolu :



N° de résolution  
ou annotation

**Rés.58-03-2025**

- d'autoriser l'achat et l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques de la compagnie Lemteck inc. pour un montant de 1 303.71\$ (taxes incluses).

**NOMINATION D'UNE DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM**

CONSIDÉRANT QUE le directeur général est absent et ce, pour une durée indéterminée;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un directeur général ou une directrice générale par intérim;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Alexis Charbonneau

Appuyé par monsieur Pierre Picotte

Et unanimement résolu :

- de nommer madame Maryse Allard, greffière-trésorière et directrice générale adjointe à titre de directrice générale par intérim à compter du 19 janvier 2025;
- qu'une augmentation de 15% lui soit accordée durant la période d'intérim.

**Rés.59-03-2025**

**DÉSIGNATION D'UN ÉMISSAIRE-MINISTRE DE LA LANGUE FRANÇAISE**

CONSIDÉRANT la Loi sur la langue officielle et commune du Québec;

CONSIDÉRANT QUE via cette Loi, le ministre de la Langue française a adopté une Politique linguistique de l'État qui entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2023;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil doit désigner un émissaire afin d'appliquer ladite politique;

Il est proposé par madame Nancy Johnson

Appuyée par madame Lorraine L. Lambert

Et unanimement résolu :

- que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts désigne madame Maryse Allard, greffière-trésorière à titre d'émissaire afin d'appliquer la Politique linguistique de l'État.

**Rés.60-03-2025**

**NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT - DOSSIER DE COUR 410-32-701139-259**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts doit procéder à la nomination d'un représentant dans le dossier de Cour 410-32-701139-259 puisque la représentation par avocat est interdite à la Cour du Québec, division des petites créances;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Pierre Picotte

Appuyée par madame Nancy Johnson

Et unanimement résolu :



N° de résolution  
ou annotation

**Rés.61-03-2025**

- de nommer madame Maryse Allard, greffière-trésorière et directrice générale adjointe à titre de représentante de la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts dans le dossier de Cour 410-32-701139-259.

**FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) CONGRÈS ANNUEL DU 25 AU 27 SEPTEMBRE 2025**

CONSIDÉRANT QUE le congrès de la Fédération québécoise des municipalités se tiendra du 25 au 27 septembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE le congrès de la FQM représente une occasion exceptionnelle, pour les élus de partout au Québec, d'échanger et de partager leur expérience, leur expertise et leurs idées;

CONSIDÉRANT QUE l'inscription au congrès de la FQM permet aux élus de participer à plusieurs conférences, formations et ateliers pertinents en ce qui a trait à leur rôle;

Il est proposé par madame Lorraine L. Lambert  
Appuyée par madame Nancy Johnson  
Et unanimement résolu :

- que 2 membres du conseil et le maire soient autorisés à participer au Congrès de la FQM, qui se tiendra à Québec, du 25 au 27 septembre 2025;
- que les frais d'inscription soient défrayés par la municipalité;
- que les frais de séjour pour le logement, les repas ainsi que les frais de déplacements soient remboursés par la municipalité sur présentation de pièces justificatives.

**Rés.62-03-2025**

**RENOUVELLEMENT DE LOCATION PHOTOCOPIEUR - BUREAUX ADMINISTRATIFS**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder au renouvellement du contrat de location du photocopieur des bureaux administratifs;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de location a été négocié et est avantageux pour la municipalité;

Il est proposé par monsieur Pierre Picotte  
Appuyée par madame Nancy Johnson  
Et unanimement résolu :

- de renouveler le contrat de location du photocopieur des bureaux administratifs pour une période de 60 mois avec la compagnie Docuflex de Trois-Rivières au montant de 339.00\$ par mois.

**Rés.63-03-2025**

**TECQ 2019-2023 PROGRAMMATION FINALE**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;



N° de résolution  
ou annotation

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par monsieur Alexis Charbonneau  
Appuyée par madame Lorraine L. Lambert  
Et unanimement résolu :

- que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation finale et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation finale comporte des coûts réalisés véridiques.

**Rés.64-03-2025**

**AUTORISATION DEMANDE D'APPEL D'OFFRES –FOURNITURE ET ÉPANDAGE DE CHLORURE DE CALCIUM**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à l'épandage de chlorure de calcium dans diverses rues;

Il est proposé par monsieur Pierre Picotte  
Appuyée par madame Nancy Johnson  
Et unanimement résolu :

- d'autoriser la publication d'appels d'offres pour la fourniture et l'épandage de chlorure de calcium liquide 35% pour 2025.

**Rés.65-03-2025**

**RESSOURCES HUMAINES : CHANGEMENT DE STATUT - PERSONNEL TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'embauche de personnel;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu affichage interne selon la convention collective en vigueur;



N° de résolution  
ou annotation

**Rés.66-03-2025**

CONSIDÉRANT les candidatures obtenues à la suite de l'affichage interne;

Il est proposé par monsieur Alexis Charbonneau  
Appuyée par madame Nancy Johnson  
Et unanimement résolu :

- d'entériner le changement de statut d'emploi de journalier travaux publics (statut occasionnel) de M. Patris Plante, au poste d'opérateur de machineries lourdes (statut permanent), selon les conditions applicables prévues dans la convention collective, en date du 3 février 2025.

**ACQUISITION DE MOTEURS DE PORTES AVANT GARAGE MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE les moteurs des portes avant du garage municipal sont désuets et ne sont pas munis de détecteurs de mouvements;

Il est proposé par madame Lorraine L. Lambert  
Appuyée par madame Nancy Johnson  
Et unanimement résolu :

- de procéder à l'acquisition de moteurs pour les portes avant du garage municipal de la compagnie Construction Dany Carpentier Inc. pour un montant de 3 725.19\$ (taxes incluse).

**Rés.67-03-2025**

**ACQUISITION DE SIGNALISATION DE CHANTIER**

CONSIDÉRANT les besoins du service des travaux publics de se doter de nouvelle signalisation de chantier;

CONSIDÉRANT QUE cet achat a été budgété et planifié pour l'exercice financier 2025;

Il est proposé par monsieur Pierre Picotte  
Appuyé par monsieur Alexis Charbonneau  
Et unanimement résolu :

- de procéder à l'acquisition de nouvelle signalisation de chantier de la compagnie Fusion signalisation pour un montant de 9 656.61\$ (taxes incluses).

**Rés.68-03-2025**

**INSCRIPTIONS – FORMATION ABATTAGE MANUEL SÉCURITAIRE (CNESST)**

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics de la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts doit procéder à la formation de 3 employés pour l'abattage manuel sécuritaire;

CONSIDÉRANT QUE cette formation permet aux employés d'obtenir les connaissances et les compétences requises pour utiliser sécuritairement une scie à chaîne dans le cadre de leur travail afin de se conformer à la réglementation de la CNESST en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a des places disponibles pour cette formation les 16,17 et 22 avril 2025;

Il est proposé par madame Lorraine L. Lambert  
Appuyée par madame Nancy Johnson  
Et unanimement résolu :



N° de résolution  
ou annotation

**Rés.69-03-2025**

- d'autoriser l'inscription de 3 employés du service des travaux publics de la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts à la formation pour l'abattage manuel sécuritaire offerte par SAE Service aux entreprises et aux individus qui aura lieu à Saint-Étienne-des-grès les 16, 17 et 22 avril 2025 et ce, pour un montant de 549.43\$ plus taxes par participant.

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 1500, CHEMIN DU LAC-À-LA-COUREUSE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit se conformer à son règlement municipal sur les dérogations mineures (#444-2021), une demande a été déposée à la municipalité pour une dérogation mineure pour le 1500, chemin du Lac-à-la-Coureuse;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a été consulté et que ce dernier a donné avis au conseil municipal, à la suite de sa rencontre du 10 décembre 2024, que la demande est recevable et que si ce dernier l'accorde elle ne causera aucun préjudice au voisinage.

CONSIDÉRANT QUE tous les autres éléments, sauf ceux étant l'objet de la demande, respectent les règlements municipaux en vigueur à la date de la demande de dérogation.

CONSIDÉRANT QU'aucune personne n'a manifesté une opposition à cette demande lors de l'assemblée publique de consultation tenue le 17 février 2025.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Alexis Charbonneau  
Appuyée par madame Nancy Johnson  
Et unanimement résolu :

- d'autoriser la dérogation mineure selon les modalités suivantes :

La dérogation concerne la marge avant. Cette dérogation vise à accorder une marge avant de 7.1 mètres au lieu des 8 mètres demandés par le règlement de zonage.

**Rés.70-03-2025**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 830, RANG DU MOULIN**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit se conformer à son règlement municipal sur les dérogations mineures (#444-2021), une demande a été déposée à la municipalité pour une dérogation mineure pour le 830, rang du Moulin;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a été consulté et que ce dernier a donné avis au conseil municipal, à la suite de sa rencontre du 10 décembre 2024, que la demande est recevable et que si ce dernier l'accorde elle ne causera aucun préjudice au voisinage.

CONSIDÉRANT QUE tous les autres éléments, sauf ceux étant l'objet de la demande, respectent les règlements municipaux en vigueur à la date de la demande de dérogation.



N° de résolution  
ou annotation

**Rés.71-03-2025**

CONSIDÉRANT QU'aucune personne n'a manifesté une opposition à cette demande lors de l'assemblée publique de consultation tenue le 17 février 2025.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Lorraine L. Lambert  
Appuyé par monsieur Alexis Charbonneau  
Et unanimement résolu :

- d'autoriser la dérogation mineure selon les modalités suivantes :

La dérogation vise à protéger les droits acquis du terrain à la suite d'une aliénation de 207.2 m<sup>2</sup> en faveur du 850, rang du Moulin, afin que le cadastre corresponde à l'occupation réelle.

#### **AUTORISATION MANDATS-DOSSIER LOT 5 780 375**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts doit procéder à la régularisation du dossier concernant le lot 5 780 375;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité dispose du pouvoir d'exproprier en vertu de l'article 1097 (3) du Code municipal du Québec, notamment en s'appropriant tout immeuble dont elle a besoin pour toutes fins municipales;

Il est proposé par monsieur Pierre Picotte  
Appuyé par monsieur Alexis Charbonneau  
Et unanimement résolu :

- que Me Denis Beaupré, avocat de la firme Bélanger Sauvé Avocats, soit mandaté aux fins de la préparation, de la signification et de la publication de l'avis d'expropriation, de même qu'à comparaître à toute procédure judiciaire en découlant;
- de mandater Christina Béland, arpenteure-géomètre inc. pour la préparation des documents d'arpentage relatifs à ce dossier.

**Rés.72-03-2025**

#### **DÉNOMINATION DE CHEMIN PRIVÉ**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts a reçu une demande pour procéder à la dénomination d'un chemin privé;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot 6 542 198 suggère un nom de rue;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Alexis Charbonneau  
Appuyée par madame Nancy Johnson  
Et unanimement résolu :

- d'accorder le nom de chemin Bisson au chemin situé sur le lot 6 542 198.

**Rés.73-03-2025**

#### **RÉSEAU BIBLIO DU CENTRE-DU-QUÉBEC, DE LANAUDIÈRE ET DE LA MAURICIE ADHÉSION 2025**

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque municipale fait partie du CRSBP du Centre-du-Québec de Lanaudière et de la Mauricie inc.;



N° de résolution  
ou annotation

**Rés.74-03-2025**

Il est proposé par madame Nancy Johnson  
Appuyé par monsieur Pierre Picotte  
Et unanimement résolu :

- d'autoriser le paiement de la contribution annuelle 2025 du CRSBP du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie Inc. au montant de 24 051.43\$ (taxes en sus).

**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INNOVATION ET DE L'ÉNERGIE DU QUÉBEC-  
RENOUVELLEMENT DU STATUT DE « ZONE TOURISTIQUE »**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts possède le statut de « Zone touristique » en vertu de l'article 13 de la *Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux*;

CONSIDÉRANT QUE cette désignation viendra à échéance le 31 mai 2025;

CONSIDÉRANT QUE cette demande se doit d'être renouvelée puisque la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts est une municipalité à vocation touristique, en perpétuelle développement avec l'implantation de majestueux développements d'envergure internationale et qui apporte une surpopulation de notre clientèle déjà existante et à venir;

Il est proposé par monsieur Alexis Charbonneau  
Appuyée par madame Nancy Johnson  
Et unanimement résolu :

- d'appuyer toute requête demandant au ministère de l'Économie et de l'Innovation et de l'Énergie de prolonger la dispense et de conserver le statut de zone touristique en vertu de l'article 13 de la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux.
- d'autoriser la greffière-trésorière à signer la lettre explicative demandant au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie de prolonger la dispense et de conserver le statut de zone touristique en vertu de l'article 13 de la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux.

**Rés.75-03-2025**

**MISE EN PLACE D'UN PROTOCOLE D'ENGAGEMENT DES BÉNÉVOLES DE LA  
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts désire mettre en place un protocole d'engagement des bénévoles de la bibliothèque municipale Léopold-Bellemare permettant de définir les rôles et responsabilités de chacun;

Il est proposé par madame Nancy Johnson  
Appuyé par monsieur Alexis Charbonneau  
Et unanimement résolu :

- d'autoriser la mise en place du protocole d'engagement des bénévoles de la bibliothèque municipale Léopold-Bellemare tel qu'il a été présenté.



N° de résolution  
ou annotation

**Rés.76-03-2025**

**AUTORISATION DE BUDGET DE DÉPENSES - ACTIVITÉS SAISON ESTIVALE**

CONSIDÉRANT la tenue annuelle de l'activité « Vendredis en folie » et de l'appui de la Municipalité pour le spectacle de la St-Jean-Baptiste durant le Festival de la Truite Mouchetée;

CONSIDÉRANT QUE des aides financières sont prévues;

Il est proposé par monsieur Pierre Picotte  
Appuyée par madame Nancy Johnson  
Et unanimement résolu :

- d'autoriser le budget de dépenses concernant l'activité « Vendredis en folie » et également l'appui de la Municipalité pour le spectacle de la St-Jean Baptiste durant le Festival de la Truite Mouchetée pour un montant maximal de 18 000 \$.

**Rés.77-03-2025**

**LOISIRS MUNICIPAUX – CAMP DE JOUR TARIFS – SAISON 2025**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de fixer les tarifs du Camp de jour 2025;

Il est proposé par madame Nancy Johnson  
Appuyée par madame Lorraine L. Lambert  
Et unanimement résolu :

- d'approuver les nouveaux tarifs concernant le Camp de jour 2025 selon le tableau suivant :

	<b>Avec service de garde (7h00 à 17h30)</b>	<b>Sans service de garde (8h30 à 16h30)</b>	<b>RABAIS ACCORDÉS (plus d'un enfant d'une même famille)</b>	<b>Sorties</b>	<b>Chandail</b>
<b>Pour tout l'été (8 semaines)</b>	<b>450\$</b>	<b>375\$</b>	<b>(25.00\$) / enfant</b>	<b>Inclus</b>	<b>Inclus</b>

\*\* Des frais supplémentaires de 20.00\$ seront chargés pour les inscriptions tardives (après le 23 mai 2025).

**Rés.78-03-2025**

**SALAIRES CAMP DE JOUR 2025**

Il est proposé par monsieur Pierre Picotte  
Appuyée par madame Nancy Johnson  
Et unanimement résolu :

-que les salaires des employés du Camp de jour pour 2025 soient les suivants :

<b>Poste</b>	<b>Salaire horaire 2025</b>
Aide-animateur(trice) (moins de 16 ans)	16.25\$
Moniteur(trice) sans expérience	17.25\$
Moniteur(trice) avec expérience	18.25\$



N° de résolution  
ou annotation

**Rés.79-03-2025**

**FESTIVAL DE LA TRUITE MOUCHETÉE ÉDITION 2025 - DEMANDE D'UTILISATION D'INFRASTRUCTURES**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil Municipal a reçu une demande d'utilisation des terrains et des bâtisses situés à l'arrière de l'Église pour l'organisation de la 39<sup>ième</sup> édition du Festival de la Truite Mouchetée;

Il est proposé par monsieur Pierre Picotte  
Appuyée par madame Nancy Johnson  
Et unanimement résolu :

- d'autoriser le prêt des terrains et des bâtisses situés à l'arrière de l'Église, tel que demandé par l'organisme du Festival de la Truite Mouchetée, pour la 39<sup>ième</sup> édition du Festival qui aura lieu du 21 juin au 29 juin 2025.

**Rés.80-03-2025**

**FESTIVAL DE LA TRUITE MOUCHETÉE ÉDITION 2025 - COMMANDITE FEUX D'ARTIFICE**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil Municipal a reçu une demande d'aide financière de la part du Festival de la truite mouchetée concernant la tenue de feux d'artifice pour leur édition 2025;

Il est proposé par madame Lorraine L. Lambert  
Appuyée par madame Nancy Johnson  
Et unanimement résolu :

- que la municipalité participe à la commandite du feu d'artifice de la 39<sup>ième</sup> édition du Festival de la Truite Mouchetée, pour un montant de 2 500 \$.

**Rés.81-03-2025**

**DEMANDE D'APPUI - SOUTIEN À STRATÉGIES SAINT-LAURENT ET AU RÉSEAU DES COMITÉS ZIP**

CONSIDÉRANT le rôle important des Comités ZIP dans la préservation de la biodiversité, la gestion des écosystèmes et de l'éducation environnementale;

CONSIDÉRANT QUE le réseau des Comités ZIP est menacé de ne pas être reconduit dans le cadre du renouvellement du Plan d'action Saint-Laurent (PASL) prévu en 2026;

Il est proposé par madame Nancy Johnson  
Appuyé par monsieur Alexis Charbonneau  
Et unanimement résolu :

- que la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts appui les Comités ZIP dans leurs démarches auprès d'Environnement et Changement climatique Canada pour la maintenance de son soutien financier au Programme ZIP, programme de financement issu du Plan d'action Saint-Laurent (PASL) et soutenant le réseau depuis 1995.



N° de résolution  
ou annotation

**Rés.82-03-2025**

Le Conseil prend bonne note des questions posées par les personnes présentes et Monsieur le maire répond aux questions. Les réponses qui ne peuvent être données ce jour le seront lors d'une prochaine assemblée.

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par madame Lorraine L. Lambert et unanimement résolu, que l'assemblée soit levée.

\_\_\_\_\_  
**Maire**

\_\_\_\_\_  
**Greffière-trésorière**

« Je, Michel Bourassa, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

